

0352686E  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI  
ESPLANADE DU LYCEE  
35174 BRUZ CEDEX  
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Crédits pédagogiques globalisés**

**Numéro de séance : 5**

**Numéro d'enregistrement : 52**

**Année scolaire : 2013-2014**

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2014

Réuni le : 03/07/2014

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Accepte la répartition des crédits pédagogiques globalisés octroyés le 28 avril 2014 par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de 2 222,50 euros au titre des moyens du 2nd degré public (document joint), à savoir :

Financement du droit de copie : 2 222,50 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 04/07/2014

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 04/07/2014

Le recteur

à

Monsieur le Proviseur  
Lycée Anita Conti  
BRUZ

Rennes, le 28 avril 2014

Division du  
Second Degré

**DIV 2 A**

Moyens des établissements publics  
et privés

Bénédicte PIVAUT  
Chef de division

Marie LEBOSSÉ  
Adjointe Chef de division

Dossier suivi par :  
Christine LEMONNIER  
gestionnaire

T 02 99 25 11 00

F 02 99 25 11 05

Christine.lemonnier@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin  
CS 50605  
35706 Rennes  
Cedex 7

www.ac-rennes.fr

N/Réf. : DIV2A/BP/ML/CL

V/Réf. :

Objet : **Crédits pédagogiques globalisés –**

Je vous informe que la somme qui vous est allouée pour l'exercice 2014 au titre des crédits pédagogiques globalisés est de :

**2222,5 €**

Une mesure d'économie exceptionnelle pour l'exercice 2014 est portée sur les crédits pédagogiques globalisés.

J'ai veillé à prendre en compte les spécificités des lycées.

L'attribution prend notamment en compte le cas échéant la présence de :

- Formation professionnelles,
- De BTS,
- L'augmentation éventuellement prévue des effectifs de l'établissement.

Elle est destinée à couvrir prioritairement les charges suivantes :

- Le financement des droits de reprographie,
- La participation aux frais de stage en entreprise des élèves des lycées généraux et professionnels.

Pour le recteur et par délégation,  
l'inspecteur d'académie, directeur académique des services  
de l'Éducation nationale

*signé*

**Jean-Yves BESSOL**